

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune en séance publique ordinaire le lundi 6 septembre 2021 à dix-neuf heures trente sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Janny DEMICHELIS, Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, Martine ALFRED, Patrice BRILLOT, Benoit RIBAUT, Laurence MORGAIN, Laurent MÉNARD, Nathalie DEMARET-PORTELLI, Christelle MOREL, Didier EVERLÉ, Gérard KRAEMER formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Jacky VANSON (donne procuration à M. Benoît RIBAUT et Mme. Huguette DARCHE (donne procuration à Christelle MOREL).

Secrétaire de séance : Laurence MORGAIN.

ORDRE DU JOUR :

- I – Approbation du compte-rendu du 29 mars 2021
- II – Programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD)
- III – Subvention à l'USEP
- IV – PLU : Servitudes d'utilité publique
- V – CIG Versailles : procédure de remise en concurrence du contrat Groupe d'Assurances Statutaire
- VI - SEASY : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – Exercice 2020
- VII - SEASY : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif – Exercice 2020
- VIII – Informations diverses
- IX - Questions diverses

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2021

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

II – PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD)

Vu le courrier du Conseil Départemental des Yvelines en date du 26 août 2020 proposant le nouveau programme d'aide aux communes en matière de voirie,

Vu la délibération n° 2020-CD-2-60-90-1 du 26 juin 2020 du Conseil Départemental des Yvelines sur la politique A03 mobilité durable – programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers (VRD),
Considérant le montant de la subvention alloué à la commune d'Orphin,
Considérant le besoin sur le hameau de Cerqueuse (voies concernées : rue de la ferme, des Fontaines, du Calvaire et d'Érillon) :

- d'enfouir les réseaux d'électricité et de télécommunication,
 - de renforcer la chaussée (couche de base et de roulement),
 - de reprendre les bordures et aménagements d'accotements, trottoirs et d'accès riverains exclusivement sur le domaine public,
- pour un coût de 504.940,38 euros HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de solliciter du Conseil Départemental des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. La subvention globale s'élève à 200.286,00 € soit 70 % du montant de travaux subventionnables de **286.122,69 € HT**,
- **Dit** que la commune décide de réaliser les travaux cités ci-dessous pour un coût de **504.940,38 € HT** subventionné à hauteur de 70 % de la partie subventionnable, soit une subvention de **200.286,00 €**,
- **S'engage** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication, de renforcement de la chaussée et de reprise des bordures et aménagements d'accotements, trottoirs et d'accès riverains exclusivement sur le domaine public, et conformément à l'objet du programme.

III – SUBVENTION A L'USEP

L'association Sportive " USEP" Orphin dont le siège est à Orphin – rue des Vergers - a pour objet de former les enfants scolarisés à l'école communale à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie par la pratique d'activités physiques, sportives et de pleine nature, d'activités socio-culturelles.

Dans le cadre d'une sortie scolaire à l'Espace Rambouillet du 22 juin 2021, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 112 euros.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature de la visite qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association "USEP" Orphin une subvention de 112 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accorde** à l'association "USEP" Orphin une subvention de 112 €,
- **Dit** que cette dépense sera imputée à l'article 6574,
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

IV – PLU : SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un courrier en date du 16 juillet dernier émanant de la Préfecture nous informe que conseils municipaux ont délibéré défavorablement sur le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) vers les communautés d'agglomération. Aussi, les communes conservent donc l'exercice de la compétence PLU et documents d'urbanismes.

De plus, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un arrêté sera pris prochainement concernant la mise à jour du plan local d'urbanisme.

Cet arrêté porte sur l'insertion dans les annexes relatives aux servitudes d'utilité publique d'une liste et représentation cartographique des SUP présentes sur la commune (inondation, PTT, etc...).

Ces SUP entraînent des mesures de conservation ou de protection, des interdictions, des règles particulières d'utilisation ou d'occupation du sol, qui peuvent nécessiter la consultation préalable d'un service technique du Département Ministériel concerné, en application des textes législatifs ou réglementaires spécifiques.

V – CIG VERSAILLES : PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRE

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France de Versailles entame une procédure de remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire qui se déroulera de janvier à juillet 2022.

Pour bénéficier de cette mise en concurrence, la commune d'Orphin doit donner mandat au CIG.

Madame le Maire informe que la commune donnant mandat pour la mise en concurrence reste libre, au vu des résultats de la consultation, d'adhérer ou non au contrat proposé.

VU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- **Prend acte** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

VI - SEASY : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2020

Madame le Maire donne la parole à M. Gérard KRAEMER, délégué auprès du SEASY, pour ces 2 derniers points :

Rappels :

- **Depuis le 1^{er} janvier 2021**, nous sommes sous la compétence de la Communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoires » concernant les compétences « Eau et Assainissement »,
- **Rambouillet Territoires, c'est 36 communes avec 78.443 habitants**,
- **Avant cette date**, nous étions sous la compétence du SEASY 78 d'ABLIS depuis le 1 janvier 2016 - c'est 20 communes adhérentes pour l'Eau (**23153 Habitants**) et 15 communes pour l'Assainissement collectif (départements 78, 28 et 91),
- **Mon dernier CR de la dernière réunion avec le SEASY 78 du 26 mars 2021 vous a été adressé et présenté le 29 mars 2021.**

La recette 2021 est exceptionnelle et ne doit pas servir de référence pour élaborer les futurs budgets.

Plusieurs raisons expliquent ce montant :

- Augmentation du tarif (1.61 € en 2019, 1.63 € en 2020 et 1.65 € en 2021).
- La crise sanitaire, le confinement et le télétravail ont changé les habitudes de consommation.
- Les grandes chaleurs de printemps dernier ont poussé les abonnés à consommer plus. En 2020, 185000 m3 de volume pompés en plus par rapport à 2019.
- Le changement de logiciel de facturation, la mise en place de la radio-relève ont amené à changer le cycle de la facturation.

Le compte administratif 2020 fait apparaître 3 680 688,08 € de dépenses pour 4 150 485,40 € de recettes pour la section exploitation.

Malgré cela, un manque de trésorerie d'environ 838 000 € apparaît dans les restes à recouvrir au 31/12/2020. Les retards de paiement et les impayés sont en forte augmentation.

VII - SEASY : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2020

POUR L'ASSAINISSEMENT : ORPHIN 309 Abonnés domestique et 1 non domestique (GUERLAIN)

- Pour ORPHIN, la conformité de la collecte des effluents pour la station d'épuration est de 100%, conformité des équipements 100%, conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à 100%, taux des boues évacuées selon la filière ABLIS les vignes et conforme à la réglementation (**8,15 Tonnes évacuées par an**) conforme à 100 %.

ENQUÊTE PUBLIQUE du 11 janvier au 5 février 2021

Élaboration des plans de zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales pour les communes de LONGVILLIERS, ORCEMONT, ORPHIN et SONCHAMP Yvelines (Schéma Directeur Assainissement)

Approbation du zonage de l'assainissement des communes de Longvilliers, Orcemont, Orphin et Sonchamp :

Dans le cadre de l'étude des schémas directeurs d'assainissement des communes citées ci-dessus, le zonage d'assainissement collectif/non collectif et eaux pluviales a été défini. Le projet a été soumis à enquête publique du 11 janvier au 5 février 2021. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et des réponses ont été apportées aux remarques formulées. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de zonage. Le comité doit donc approuver définitivement le zonage proposé qui sera transmis dans les mairies concernés afin qu'il soit opposable aux tiers et annexé au PLU.

Madame le Maire remercie M. Gérard KRAEMER pour son engagement.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

- **Enfouissement des réseaux**

L'étude des offres est en cours avec le bureau d'études STUR et l'agence Ingénieur'Y.

- **École**

Comme les années précédentes, Madame le Maire et les membres du conseil ont pû remettre les livres en fin d'année scolaire aux élèves partants au collège.

Madame le Maire informe que la rentrée scolaire du 2 septembre s'est très bien passée dans le respect des règles sanitaires strictes liées au COVID-19.

Elle était accompagnée par Mesdames Martine ALFRED et Laurence MORGAIN.

87 enfants, soit 64 familles sont actuellement répartis dans les 4 classes.

Divers travaux ont eu lieu durant l'été :

- le montage de tables,
- les travaux d'électricité,
- le nettoyage et désinfection du bâtiment scolaire,
- le nettoyage des tapis et rideaux.

De plus, un nouveau PC portable a été acheté pour une valeur totale de 1.178 € afin de remplacer le PC endommagé de la classe des maternelles.

Madame le Maire remercie Messieurs Jacques LENTZ et Marc TROUILLET.

- **Restauration scolaire**

Suite à la mise en place de la loi Egalim au 1^{er} janvier 2022, la société de restauration « Yvelines Restauration » nous a fait part de l'impact tarifaire.

Cette loi Egalim impose que les menus comportent 50 % de produits issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20 % minimum) et d'autres produits ayant des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (ex. : labels rouges, appellation d'origine, indication géographique, etc. ...). Aussi afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim, il doit être intégré 6 éléments bio par semaine, 4 fromages AOP/AOC par mois et 1 viande Label Rouge par mois).

Cet impact tarifaire porte sur un surcoût de : 0,30 € TTC par repas.

Une révision des tarifs de restauration scolaire aura lieu pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022.

- **Recensement de la population**

Le prochain recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Une première réunion d'information est prévue le 23 septembre prochain en visioconférence.

- **Agence postale**

Madame le Maire informe le conseil que la commune a reçu les félicitations de M. Guillaume DEFRANCE, responsable de l'Animation des Partenariats des Yvelines de la Poste.

(3,44 % de hausse concernant le courrier, 32,67 % de hausse pour les colissimos et une fréquentation de l'agence de + 21,45 %).

Madame le Maire félicite Madame Marie-Jeanne CHIFFLET, pour son travail.

- **La Ribambelle**

Pour rappel, la garderie a ouvert ses portes fin mai 2021. Malheureusement, elle se retrouve aujourd'hui en grande difficulté financière. Après la présentation des comptes et afin d'éviter à cette association de se retrouver en cessation de paiement en octobre 2021, le conseil municipal autorise Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 4.000 €.

- **Cour de récréation**

Le jeu, se trouvant actuellement dans la cour de récréation, a besoin d'être remis en état. En effet, la Société « Sols, Jeux et Entretien » basée à Auteuil, l'a installé en 2011. Pour ce faire, un devis auprès de cette société d'un montant de 3.264 euros a été réceptionné en mairie.

Les travaux de rénovation de ce jeu interviendront durant les vacances scolaires.

- **Acquisition de la propriété « BLEU »**

Suite au droit de préemption du 09/2020 sur la maison située à côté de la mairie (18 grande rue), nous avons signé l'acquisition le 10 juin 2021.

- **Agrandissement de la garderie**

Madame le Maire fait état d'avancement du dossier de permis de construire de la garderie. Nous sommes actuellement dans l'attente de l'avis de l'ANPH (Agence nationale des personnes handicapées).

- **Rappels des règles sanitaires**

Un rappel des règles sanitaires est fait pour l'école, le restaurant scolaire et la garderie, suite à l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 sur le département des Yvelines.

- **Enedis**

Des travaux de maintenances lourdes du réseau aérien moyen tension auront lieu prochainement. La pose de 5 groupes électrogènes aura lieu à Beauvais, Haute Maison, Fosse Bidout et 2 à POYERS.

- **Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

Une réunion s'est tenue en mairie d'Emancé le 27 mai dernier concernant la mise en révision de la Charte du Parc dont l'approbation est prévue pour 2026. Un périmètre d'étude a été proposé comprenant 28 communes supplémentaires dont Orphin. Une synthèse sera prochainement envoyée.

Madame le Maire adresse tous ses remerciements à M. Benoît RIBAUT pour son implication et son relationnel avec les associations de la commune.

- **Label Villes et Villages Fleuris**

Madame le Maire informe le conseil que notre commune est inscrite au label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris ». Aussi, le jury départemental a tenu à visiter le village et ses hameaux le 13 septembre 2021.

IX - Questions diverses

Néant.

Levée de séance à 21 h 20.